

dodis.ch/49414

*Notice pour le Directeur de la Direction des organisations internationales du
Département politique, F. de Ziegler¹*

RELATIONS SUISSE – TURQUIE

Berne, 4 novembre 1976

En réponse à votre note du 28 octobre 1976², nous vous prions de trouver ci-après quelques aspects de nos rapports avec la Turquie.

Les bonnes relations qui existent entre la Suisse et la Turquie³ sont caractérisées par l'absence de contentieux. Sur le plan des échanges diplomatiques,

1. *Notice*: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#5843* (B.15.21). Rédigée par H. Cuennet et signée par C. Caratsch.

2. *Notice de F. de Ziegler à la Division I du Département politique du 28 octobre 1976*, dodis.ch/49997.

3. Cf. la lettre de G. Bonnant à A. Hegner du 20 octobre 1978, dodis.ch/49098.

Dodis



il est prévu que le Ministre turc des Affaires étrangères se rende à Berne en visite officielle en février 1977⁴. L'invitation du chef du Département⁵ parviendra prochainement à M. Çağlayanil.

À deux reprises, en janvier et en juin 1976, les gouvernements turc et grec ont choisi la ville fédérale pour mener leurs négociations⁶ sur le problème du plateau continental en mer Égée. Des pourparlers ont lieu à nouveau à Berne depuis le 2 novembre dernier (annexe: note de dossier sur l'état du différend gréco-turc au 7 septembre 1976⁷).

À la demande des autorités turques, nous accueillons régulièrement des fonctionnaires turcs désireux de se familiariser avec notre système administratif et notre économie. En septembre et octobre derniers, trois groupes de fonctionnaires ont visité différentes installations touristiques et exploitations agricoles de montagne de notre pays⁸. En outre, l'Ambassade de Turquie à Berne fait souvent appel à nos services pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement de nos institutions.

De notre côté, nous avons demandé au Ministère turc des Affaires étrangères de s'entremettre auprès des autorités cypristes turques quant à la sauvegarde des biens suisses bloqués dans la partie turque de l'île. Quelques cas de restitution de marchandises sont en voie de règlement. Par contre, l'administration cypriste turque éprouve de grandes difficultés à transférer en Suisse le produit des marchandises vendues sur place par ses soins (manque de devises). Pour trouver une solution rapide à ce problème, nous envisageons d'avoir recours une nouvelle fois aux autorités turques⁹.

Nos échanges commerciaux avec la Turquie ne sont pas très importants. En 1975, nous avons importé de ce pays pour 96 mio de francs suisses (1974: 106 mio) et exporté en Turquie pour 263 mio de francs suisses (1974: 301 mio)¹⁰.

À la fin du mois d'août 1976, 25'168 ressortissants turcs résidaient en Suisse (permis annuel et d'établissement), soit 925 de moins qu'en début d'année¹¹.

4. Cf. le procès-verbal de C. Caratsch du 17 mars 1977, dodis.ch/48214.

5. Cf. la lettre de P. Graber à İ. S. Çağlayanil du 9 novembre 1976, CH-BAR#E2001E-01#1988/16#5844* (B.15.21.(1)).

6. Cf. la notice de A. Hegner du 14 janvier 1976, dodis.ch/50410; le discours de P. Graber du 2 février 1976, dodis.ch/50409; la notice de A. Hegner du 28 juin 1976, dodis.ch/50407; la notice de A. Hugentobler du 30 juin 1976, dodis.ch/50408 et la notice de J. Cuendet du 10 décembre 1976, dodis.ch/50411. Sur les négociations gréco-turques à Montreux, cf. le télégramme N° 5 de G. Bonnant à J. Cuendet du 20 mars 1978, dodis.ch/49101 et la notice de A. Hegner du 20 mars 1978, dodis.ch/49018.

7. Cf. la notice de H. Cuennet du 7 septembre 1976, dodis.ch/49099.

8. Cf. doss. CH-BAR#E2001E-01#1988/16#5863* (B.25.31.12) et CH-BAR#E2001E-01#1988/16#5864* (B.25.31.18).

9. Cf. la notice de H. Cuennet du 12 janvier 1976, dodis.ch/49097, point 3.2; la lettre de A. Hegner à Ch. Masset du 22 janvier 1976, dodis.ch/49019 et le compte rendu de S. Salvi et G. Bonnant du 6 décembre 1977, dodis.ch/48219, p. 11. Sur la crise chypriote, cf. DDS, vol. 27, doc 30, dodis.ch/49015.

10. Cf. la notice de E. Moser du 17 novembre 1977, dodis.ch/50004 et la lettre de E. Moser à G. Bonnant du 28 novembre 1977, dodis.ch/48213.

11. Sur la situation des Turcs en Suisse, cf. le procès-verbal de E. Poggia du 17 mai 1977, dodis.ch/49104 et la lettre de G. Solari à A. Weimauer du 18 mai 1978, dodis.ch/49105.

Au 31 décembre 1974, la colonie suisse en Turquie comptait 284 Suisses uniquement et 111 doubles-nationaux¹².

12. *Sur la situation des Suisses en Turquie, cf. le rapport de fin de mission de P. von May du 12 avril 1977, dodis.ch/49107 et la lettre de E. Klöti au Service des Suisses de l'étranger du Département politique du 14 mars 1978, dodis.ch/49103.*